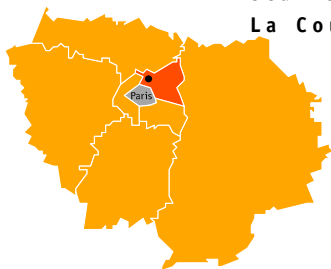


> Ile-de-France > Plaine Commune
Stains
La Courneuve



Le territoire

A l'ouest de la Seine-Saint-Denis, ce territoire comprend les villes d'Aubervilliers, Epinay, Pierrefitte, Saint-Denis et Villetaneuse, unies au sein de la communauté de communes Plaine Commune, et celles de Stains et La Courneuve.

Il regroupe 300 000 habitants (1999), soit 21,7 % de la population du département, a une densité moyenne de 7 260 hab/km², mais a perdu 11 000 habitants depuis 1982.

Environ 25 % de la population y est étrangère. L'intégration des populations immigrées est donc à inscrire comme une dimension permanente et transversale de la politique de la ville.

Le revenu moyen annuel par habitant est inférieur à 70 000 F pour Aubervilliers, Saint-Denis et La Courneuve, situé entre 70 et 80 000 F pour Pierrefitte, Stains et Villetaneuse, et entre 80 et 90 000 F pour Epinay. Le taux de ménages non imposés est au minimum de 40 % pour atteindre plus de 50 % dans certaines communes.

En 1992, les logements sociaux représentaient 53,26 % des 122 719 logements recensés, taux nettement supérieur à celui du département (40,26 %). Les principaux bailleurs sont les offices d'HLM.

Les logements anciens représentent 34,9 % des logements. Depuis 1990, 5 313 logements ont été construits sur l'ensemble des villes et 31 012 ont bénéficié de la PALULOS pour des opérations de réhabilitation.

Ce secteur du département a subi de plein fouet la désindustrialisation des années 70 qui a déstructuré économiquement et socialement l'ensemble du territoire (-14 000 emplois entre 1982 et 1997). Le nombre de chômeurs demeure important : 27 000 demandeurs d'emploi fin juin 1998 (taux moyen : 18,4 % en 1998) et plus de 10 000 RMistes.



© Philippe Guignard, La documentation Française, DDE 93

▲ Zone intercommunale des Tartres - les Joucherolles, le Clos Saint-lazare

▼ Carnavalcade à Saint-Denis

Toutes les villes sauf Pierrefitte ont signé en 1994 un contrat de ville et deux GPU ont été mis en œuvre, l'un à Epinay, l'autre sur Aubervilliers, Saint-Denis, La Courneuve.

**Sur ce territoire
trois pôles de projet GPV :**

1. Stains, Saint-Denis, Pierrefitte
2. Aubervilliers, Saint-Denis, La Courneuve
3. Épinay, Villetaneuse

> Le premier site comporte majoritairement des quartiers d'habitat social en continuité urbaine, à proximité du pôle universitaire Paris VIII et d'une zone de développement potentiel, la zone des Tartres.

> A Aubervilliers, Saint-Denis, La Courneuve, le site qui conjugue habitat ancien, fortement paupérisé, cités d'habitat social et délaissé est situé à proximité immédiate du Stade de France.

> A Épinay, le centre, fortement enclavé, constitue un enjeu parallèlement aux grands quartiers d'habitat social. A Villetaneuse, la place importante de l'université dans la ville doit amener à la redéfinition d'un projet global qui conjugue cet équipement avec les cités d'habitat social et l'arrivée du tramway dans les prochaines années.



© F. Meynard

> Ile-de-France > Plaine Commune
Stains
La Courneuve



Carnavalcade à Saint-Denis

Zoom sur...

Stains / Saint-Denis / Pierrefitte-sur-Seine

Les enjeux du territoire

L'engagement des trois communes dans la politique de la ville s'est fait de façon très différente :

Stains s'est impliquée dès la fin des années 70 dans divers dispositifs (Habitat - vie sociale, contrats d'agglomération, ZEP, ZRU, ZUS). Le dispositif contrat de ville lui a permis de mettre en avant les quartiers les plus en difficulté nécessitant des interventions aussi bien sur le plan social qu'urbain. L'émergence des projets, la médiation, l'engagement du partenariat et le suivi des actions ont été confiés à l'équipe de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Saint-Denis s'est engagée dans divers dispositifs : DSQ, GPU, CDU, ZUS, contrat de ville. Plusieurs actions ont été conduites tant sur le plan social qu'urbain et la ville a généralisé le dispositif « démarches de quartiers » permettant d'associer davantage la population et ses représentants à l'amélioration de la vie des quartiers.

Pierrefitte s'impliquait déjà dans une démarche « politique de la ville » (contrat d'agglomération, ZUS, ZEP) alors qu'elle ne disposait pas du dispositif contrat de ville. Les actions conduites au plus proche des attentes des habitants (commissions de quartiers et activités des deux centres socioculturels) trouvent une cohérence nouvelle et une dynamique par le biais du contrat de ville pour la période 2000-2006.

Afin de préparer le contrat de ville, plusieurs études ont été lancées :

- > étude de définition du Clos Saint-Lazare à Stains
- > étude urbaine du quartier du Moulin neuf à Stains
- > étude de définition Floréal-Saussaie-Courtville à Saint-Denis
- > étude urbaine sur le centre ancien de Stains.

Des études sont également prévues sur les autres secteurs du périmètre GPV :

- > des propositions sur le secteur de l'habitat collectif (habitat social et copropriétés) à Langevin-Lavoisier
- > un état des lieux et des propositions sur le secteur du Petit Pierrefitte, zone d'habitat pavillonnaire datant de 1920 et présentant des phénomènes d'insalubrité et de sur-occupation
- > une étude sur la cité jardin va être lancée dans des délais très brefs ; elle sera portée par la ville de Stains et le bailleur (ODHLM)
- > une étude sur la cité Double couronne.

Le projet

Engager, poursuivre et renforcer la démarche de développement social urbain

La MOUS de Stains et le dispositif Démarches quartiers de Saint-Denis ont initié un travail partenarial propre à recréer une dynamique sociale autour de la gestion du quartier et de son devenir. La future MOUS de Pierrefitte les rejoindra dans cet effort.

La création d'un atelier de formation des habitants aux enjeux de la ville dans lequel seraient abordées avec la population les questions urbaines, sociales et économiques permettrait la mise en place d'un lieu fondamental d'**expression de la démocratie participative** au niveau intercommunal.

Le GPV doit également prendre en compte les associations. La simplification des démarches administratives et la rapidité de versement des subventions constituent des priorités pour le fonctionnement de la vie associative.

Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du site

- > L'amélioration de l'**accessibilité des services publics** représente un enjeu important. Une réflexion est à conduire sur leurs lieux d'implantation, la modernisation du service public, et le renouvellement des équipements.
- > La dimension territoriale et la similitude des problématiques doivent conduire à une approche globale visant la **tranquillité publique**. Elle passera par le développement et la cohérence des projets communaux et intercommunaux nécessitant une réflexion entre les villes et l'État sur les missions et rôles de chacun et la participation active de la population.

> Ile-de-France > Plaine Commune
Stains
La Courneuve



© F. Meynard

Le Clos Saint-Lazare, percement d'une voie

Zoom sur...

> Concernant **l'éducation et la formation**, il est important de contribuer à l'ouverture des écoles vers l'extérieur et à leur revalorisation et d'impliquer les parents et l'ensemble des acteurs éducatifs. Le renforcement de la pratique sportive, le développement des activités de loisirs et de l'offre culturelle de proximité doivent également faire partie des priorités.

Pour les adultes, notamment étrangers, il est nécessaire d'amplifier l'offre de formation linguistique.

> **La dimension santé** de la politique de la ville doit intégrer la lutte contre la toxicomanie mais aussi contre les autres dépendances et tous les aspects de cette problématique.

> La réimplantation des **commerces de proximité** constitue une dimension importante des projets de requalification urbaine. Cette re-dynamisation passera par l'équilibre avec la grande distribution et le maintien d'activités commerciales existantes en tenant compte des réalités économiques du territoire.

> En ce qui concerne **les transports**, l'hétérogénéité du secteur, l'enclavement des quartiers et l'insuffisance de la desserte nécessitent la requalification des axes principaux, l'amélioration des conditions d'accès aux transports existants et de leur fréquence.

> En matière d'**amélioration de l'habitat**, il convient de rééquilibrer l'offre de logements à vocation sociale et de retrouver une diversité de l'offre (restructuration, requalification, revalorisation). La mise en place d'une politique d'attribution concertée permettra de lutter contre la spécialisation sociale et urbaine.

Un travail partenarial entre les différents services aux publics doit être mis en œuvre afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers de logements sociaux.

Favoriser l'insertion

Les priorités du GPV sont d'accompagner vers l'emploi les populations les plus faibles (possibilités d'accueil et de suivi, rapprochement offre/demande). Des contacts seront développés avec les structures de formation. Par ailleurs la re-dynamisation du tissu économique (entreprises, PME, PMI) est une nécessité.

Le grand projet de ville doit s'articuler autour de trois axes majeurs

1. Engager, poursuivre et renforcer la démarche de développement social urbain.
2. Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du site.
3. Favoriser l'insertion en s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire et sur le développement économique

Le GPV sera mis en œuvre sous la houlette du GIP, mais avec l'appui d'équipes, MOUS par exemple, dont la pérennisation et le développement sont un gage de réussite et constituent un élément primordial pour l'intercommunalité.

Les premières actions

> La restructuration de **la cité Allende à Saint-Denis** est en cours. Plusieurs opérations structurantes ont été réalisées : remodelage de bâtiments, requalification des espaces extérieurs. Des actions restent à mener : réhabilitation du bâtiment 7 réalisation de nouveaux bâtiments, matérialisation de deux voies traversantes, et re-dynamisation du centre commercial.

L'opération de renouvellement du **quartier Floréal-Saussaie-Courtille** vise un

désenclavement du quartier, le maintien de la qualité paysagère du site et une opération de construction/réhabilitation de la cité Saussaie.

> **Les quartiers Sud de Pierrefitte** devraient bénéficier de la création de la RD28, de l'aménagement de la zone des Tartres et du traitement de la RN1.

L'état du Petit Pierrefitte justifie une étude urbaine approfondie pour l'amélioration du quartier. De même, la reconstruction du centre social Croizat et la création d'un pôle d'animation au carrefour Nungesser/Fabre permettraient une dynamisation souhaitable.

> **Au Clos Saint-Lazare, à Stains**, une étude a fait émerger la nécessité d'une requalification des espaces extérieurs, la création de nouvelles voies, la restructuration du centre commercial...

Une réhabilitation du bâti ainsi qu'un projet de restructuration urbaine sont également prévus pour **le parc du Moulin neuf** (liaisons avec le centre-ville, requalification du centre commercial, reconstruction de la maternelle...).

Concernant **le centre-ville** de Stains, les interventions envisagées consistent en une densification des équipements publics, une amélioration du bâti, une requalification des espaces publics et de la voirie, la reconstruction du collège...

La cité jardin va être l'objet d'une réhabilitation afin de re-dynamiser l'offre d'habitat par la modernisation des logements et la mise en valeur du site par un traitement paysager.

> Ile-de-France > Plaine Commune
Stains
La Courneuve



© F. Meynard

La Courneuve, barre Renoir avant démolition

Zoom sur...

Aubervilliers / Saint-Denis / La Courneuve

Les enjeux

Le grand projet de ville s'inscrit dans la continuité du grand projet urbain existant aujourd'hui sur une partie des territoires de ces trois communes. Le GPV aura pour premier objectif d'achever les projets de restructuration des quartiers du GPU déjà engagés durant le 11^{ème} plan.

Le périmètre du GPU a été agrandi pour des raisons de cohérence d'actions et afin de permettre l'intégration de quartiers en grande difficulté (en particulier des quartiers d'habitat social d'Aubervilliers comme la Maladrerie).

Le GPU était intercommunal par « obligation ». Cependant, cet exercice de travail en commun a porté ses fruits puisque les trois villes souhaitent aujourd'hui poursuivre en GPV avec les mêmes partenaires, dans une structure de pilotage de projet renforcée correspondant à la création d'un groupement d'intérêt public.

Le travail intercommunal a également permis une prise de conscience par l'ensemble des partenaires de la nécessité de travailler sur les secteurs délaissés du territoire. En effet l'image des franges nuit fortement à l'ensemble du territoire du GPV. Les villes souhaitent donc que des études soient lancées rapidement pour définir un avenir possible à ces territoires à l'abandon.

Parallèlement, le GPV devra gérer une complexité d'interventions visant à la fois à la réalisation de projets d'aménagement structurants pour l'ensemble du territoire (les berges du canal par exemple) et de projets plus localisés qui, à l'échelle du quartier, apportent une plus grande qualité urbaine.

Le projet

Le développement économique et l'emploi

Le GPV doit être l'occasion de réflexions et d'articulations partenariales, notamment autour des différents dispositifs que sont le PLIE, le programme TRACE..., ou des structures comme les « GIP emploi » de l'arrondissement de Saint-Denis, groupements d'employeurs...

Il doit favoriser le développement d'activités et de services à partir du recensement des besoins existants non satisfaits. De même, pour l'attractivité du territoire, le GPV devra développer des projets de redynamisation de zones d'activités et de friches industrielles.

Les commerces

L'installation des commerces en pied d'immeuble, qui vise à accroître l'offre de services et l'activité de proximité, est une priorité des quartiers du GPV.

Compte tenu des difficultés prévisibles, la création d'une structure pourrait être envisagée. Elle serait chargée d'observer ces phénomènes, de prévenir et de traiter les difficultés liées à la reprise des commerces vacants.

Les transports

Concernant l'amélioration des fréquences de transport en commun, il serait souhaitable de mener une réflexion approfondie avec la RATP et la SNCF. Parallèlement une étude devrait être conduite afin d'avoir une meilleure connaissance des attentes des habitants en matière de fréquence et d'amplitude des horaires de desserte.

La nécessité de la sécurisation des gares devra également être abordée.

Des propositions concrètes devront être étudiées, visant à réduire les nuisances sonores liées aux infrastructures (routes, autoroutes, voies ferrées) ainsi que la requalification des grands axes de circulation (RN301 pour Aubervilliers et RD30 pour La Courneuve et Saint-Denis).

Les services publics

Le GPV doit permettre un accès plus large aux services publics et par ce biais à l'exercice de droits sociaux et économiques, à la culture et au sport.

Il doit également prendre en compte les associations et leur contribution à la vie sociale des quartiers.

En matière d'éducation, il est nécessaire d'analyser les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires afin d'améliorer l'attractivité des quartiers et de favoriser l'accès à l'éducation et à la culture.

De même, le rapprochement des établissements au sein de logiques de développement communes, par exemple en matière d'insertion professionnelle, doit être encouragé.

Concernant la tranquillité publique, le GPV doit permettre le rapprochement des différents acteurs et processus institutionnels pour l'instant conduits à l'échelle de chaque commune (CLS, CCPD...).

L'amélioration du cadre de vie

Les trois villes sont largement concernées par la problématique de l'habitat ancien dont le traitement doit être une priorité du GPV.

De même, la question du logement social et la maîtrise des politiques de peuplement est un enjeu majeur pour le développement

> Ile-de-France > Plaine Commune
Stains
La Courneuve



© F. Meynard

Zoom sur...

Aubervilliers, la Maladrerie

Les premières actions

des communes. Le GPV pourrait permettre de réfléchir à la création d'un observatoire intercommunal de l'habitat en lien avec les outils d'observation déjà existants au niveau du département et de la région.

Il devra également être recherché une démarche partenariale susceptible d'améliorer la qualité de vie des habitants tant au quotidien que sur le long terme.

Un certain nombre de projets d'aménagement devraient se réaliser.

Sur La Courneuve, on peut citer, le projet de réaménagement du quartier de La Tour, et le lien entre la cité des 4000 et les quartiers voisins.

Sur Saint-Denis, le GPV doit permettre d'achever la réalisation du projet urbain du quartier du Franc-Moisin et de travailler sur les articulations urbaines de ce quartier.

Continuité et extension du grand projet urbain qui s'achève, le grand projet de ville d'Aubervilliers - Saint-Denis - La Courneuve a pour objectif de mener à bien les projets de restructuration engagés et servir les axes considérés prioritaires : développement économique, insertion professionnelle, accès à l'emploi, amélioration des transports en commun, gestion urbaine de proximité... Pour cela elle devra poursuivre le travail de réflexion, d'échanges et d'actions accompli dans le GPU, notamment par une structure de pilotage renforcée et par la mise en place d'un processus d'élaboration conjoint à l'ensemble des partenaires permettant une concrétisation de ce projet global et intercommunal.

Aubervilliers

Amélioration du cadre de vie

- > Travaux sur les espaces extérieurs des quartiers La Frette-Pont Blanc, Cochenec, Prés Clos, Vallès et La Maladrerie
- > Requalification du centre commercial E. Dubois

Équipements et services publics

- > Réfection de la maison des jeunes Rosa Luxembourg et de la salle polyvalente Pressensé
- > Création d'une maison de l'enfance et de locaux de correspondants de nuit dans le quartier Vallès

Aménagements urbains structurants

- > Voie de liaison Marcreux RD27
- > Requalification des rues Heurtault et Frachon

La Courneuve

Amélioration du cadre de vie

- > Remodelage de l'espace public de La Tour
- > ZAC Convention

Développement économique et commerces

- > Espace centre commercial La Tour (pépinières d'entreprises, locaux associatifs et services...)
- > Requalification de l'appareil commercial hors quartier La Tour

Équipements et services publics

- > Restructuration du centre culturel J. Houdremont

Saint-Denis

Amélioration du cadre de vie

- > Requalification de plusieurs espaces extérieurs dans les quartier Franc-Moisin / Bel Air (Parc central, ZAC Bel Air Nord...), et Cosmonautes

Équipements et services publics

- > Création de locaux associatifs

Aménagements urbains structurants

- > Aménagements de plusieurs sites sur les quartier Franc-Moisin / Bel Air, Joliot-Curie et Saint-Rémy

Intercommunalité

Amélioration du cadre de vie

- > Requalification de plusieurs sites sur le quartier Cristino-Garcia / Landy

Aménagements urbains structurants

- > Cosmonautes - 4000 : création d'une voie vers La Courneuve
- > Retraitement des espaces publics Augier du quartier Cristino-Garcia - Landy.

Cette liste n'est pas exhaustive de l'ensemble des actions menées.

> Ile-de-France > Plaine Commune
Stains
La Courneuve

Zoom sur...

Épinay - Villetaneuse

Les enjeux

Les communes d'Épinay et de Villetaneuse se sont toutes deux engagées dans les dispositifs « politique de la ville ».

Épinay était déjà impliquée dans la procédure DSQ (développement social des quartiers) dès le 10^{ème} Plan, notamment autour des quartiers d'Orgemont et de la Source - Les Presles, et disposait de son GPU.

Villetaneuse a réalisé sa première contractualisation en 1994 avec la signature d'un contrat de ville.

En décembre 1998, Épinay et Villetaneuse s'engagèrent ensemble dans la démarche d'un contrat local de sécurité intercommunal.

> **En matière d'urbanisme et d'habitat**, l'enjeu du GPV sera, pour Épinay, de tenter d'infléchir la tendance à la paupérisation et de redonner aux quartiers une qualité urbaine et fonctionnelle, qui les rendront attractifs. Pour Villetaneuse, il s'agira, sur la base du contrat de ville et du projet d'aménagement universitaire et urbain, de définir une approche globale des problématiques urbaines et sociales.

> **Dans le domaine socio-économique**, une place importante sera consacrée à l'intégration des populations. Des actions sont déjà menées dans les deux villes. Il s'agira de les renforcer, particulièrement dans les secteurs où s'expriment les plus grandes difficultés : accès à la formation et à l'emploi, accès au logement, accueil dans les services publics, lutte contre les discriminations, etc.

Des atouts importants

Ces difficultés ne doivent pas masquer cependant les atouts dont disposent les deux communes :

> **pour Épinay**, la proximité de Paris, un cadre de vie marqué par des berges de Seine préservées, la présence de la filière cinéma et audiovisuel, un tissu associatif important, un fort niveau de services, notamment en direction de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées.

> **pour Villetaneuse**, la présence de l'université Paris XIII avec un nombre important d'enseignants chercheurs et d'étudiants, des disponibilités foncières pour servir son développement économique dans un cadre agréable, le quart du territoire étant constitué d'espaces verts.



Épinay, démolition des passerelles du centre-ville

Le projet

A bien des égards, les villes d'Épinay-sur-Seine et de Villetaneuse se trouvent concernées par des problématiques socio-économiques communes. Leur proximité et leur positionnement géographique au sein du département font qu'elles seront toutes deux impliquées dans de grands projets d'intérêt supra-communal dont les incidences, en matière de redéploiement des activités économiques et de requalification urbaine, mériteront d'être appréhendées et anticipées de manière commune (projet Tangentielle nord, tramway).

Liées essentiellement à leur histoire urbaine particulière, les deux communes ont toutefois leurs spécificités :

- > une université contiguë à une cité d'habitat social située dans le cœur de ville à finaliser, pour Villetaneuse ;
- > un centre-ville dénué de réelle fonction de centralité, qui tend à diluer et à affaiblir la dynamique de développement social, pour Épinay.

Un projet s'appuyant sur des orientations stratégiques communes

C'est à partir des évaluations des actions des contrats de ville et de la nécessité de leur donner une plus forte cohérence, que les villes d'Épinay et de Villetaneuse envisagent le grand projet de ville selon des orientations stratégiques communes :

- > poursuivre et renforcer la démarche de développement social urbain
- > améliorer l'attractivité des villes (re-développement du centre ville pour Épinay, revalorisation du caractère résidentiel pour Villetaneuse)

> Ile-de-France > Plaine Commune
Stains
La Courneuve



Villetaneuse, la cité Allende et l'université

Zoom sur...

- > relancer et ancrer la dynamique sociale, en s'appuyant sur le développement économique et universitaire pour Villetaneuse
- > réaliser le désenclavement des villes et les ouvrir sur leur territoire
- > conforter une identité urbaine, en liaison avec l'université pour Villetaneuse.

Les signataires s'engagent sur :

- > **la définition d'axes stratégiques d'actions** susceptibles d'être déclinés, au cours des années à venir, en actions et projets définis d'un commun accord, lors de conventions spécifiques ;
- > **la mise en place d'un dispositif de pilotage** (sous forme de groupement d'intérêt public) adapté à la complexité des opérations et à la multiplicité de maîtrises d'ouvrage qu'il convient d'associer pleinement.

Si les remèdes à apporter aux difficultés doivent être issus d'une approche territoriale globale, le processus opérationnel est à engager au niveau de chaque commune. La mise en œuvre de ces projets trouvera sa cohérence dans une dynamique partenariale forte, avec l'État, la région, le département et la communauté de communes. La structure de pilotage (coordination et suivi), choisie d'un commun accord par Epinay, Villetaneuse et leurs partenaires, constitue l'une des principales traductions de cette volonté.

Les premières actions envisagées

Epinay

2001

- > réaménagements induits par la suppression de diverses passerelles en centre-ville
- > reconstruction de l'école maternelle Anatole France, rue de Strasbourg à Orgemont
- > relocalisation de la Poste d'Orgemont rue Félix Merlin (centre commercial Obélisque)
- > démolition/reconstruction du centre commercial du quartier La Source, avec réhabilitation des espaces extérieurs
- > création d'une épicerie sociale

2002

- > requalification du centre commercial Epicentre avec restructuration de la galerie marchande, création de moyennes surfaces, création d'une façade de boutiques rue de Paris, extension de la grande surface
- > remodelage d'entrées d'immeubles (création de véritables halls d'entrée) et réaménagement de la rue de Paris (réfection des voiries, trottoirs et éclairage)
- > restructuration des espaces extérieurs en accompagnement de la réhabilitation d'immeubles rue Henri Dunant (La Source - Les Presles)
- > première phase de l'aménagement du parc d'Orgemont.

Villetaneuse

2001-2002

- > réalisation de l'opération démolition partielle/réhabilitation de la cité Allende
- > réalisation d'espaces extérieurs et publics (centre-ville et projet universitaire et urbain)
- > réalisation de l'îlot 2 du centre-ville afin de permettre le relogement partiel des locataires concernés par la démolition à Allende
- > réalisation de 200 logements étudiants
- > prolongation de la RD28
- > réalisation et création d'une mission insertion en centre-ville
- > acquisition et aménagement de locaux pour un club de prévention en centre-ville
- > réaménagement de parkings locatifs (centre-ville et Ozanam)
- > réalisation d'un équipement associatif spécifique (Allende)
- > réalisation d'une Maison des associations en pied d'immeuble (quartier Nord).

> Ile-de-France > Plaine Commune
Stains
La Courneuve

La conduite du projet

Mise en place des GIP

Sur chacun des sites grand projet de ville les partenaires ont décidé la création d'un GIP pour instituer la maîtrise d'ouvrage collective et incarner la direction du projet.

Créé par arrêté préfectoral, le GIP permet la mise en place d'une équipe commune aux différents partenaires qui sera chargée de la réalisation et du financement des études, du pilotage général du projet, ainsi que de la conduite des actions de communication.

Le conseil d'administration du GIP est une instance décisionnelle assurant le rôle de pilotage et d'arbitrage.

Il définit les orientations à court, moyen et long termes, décide des opérations à mener (programmation et plans de financement), désigne les opérateurs en fonction du cahier des charges, et veille à la cohérence des actions.

Le directeur du GIP, placé sous l'autorité du conseil d'administration, agit en se référant aux orientations générales du projet.

Il anime des réflexions transversales, thématiques et méthodologiques nécessaires à l'avancement du projet, conduit les études nécessaires à sa faisabilité, propose un bilan annuel, constitue des partenariats sur les différentes opérations, propose au conseil d'administration des actions à engager, et s'assure de leur cohérence.

Les maîtrises d'ouvrages opérationnelles des actions seront assurées par chacun des maîtres d'ouvrages identifiés sous la coordination du GIP.

Le GIP s'appuiera pour la consultation des habitants dans les quartiers sur les structures existantes.

Il veillera à ce qu'un dispositif d'évaluation des actions du GPV soit mis en place dès le lancement du projet associant les municipalités, les représentants locaux, les institutions, les associations, les bailleurs..., une évaluation efficace étant l'une des conditions pour inscrire les actions du GPV dans la durée.



Qui contacter

Aubervilliers

> Catherine Minard
chef de projet
01 48 39 51 45

La Courneuve

> Olivier Duvernois
chef de projet
01 48 37 93 00

Épinay

> Véronique Lavigne
chef de projet
> Nathalie Bruneau
mission Politique de la ville
01 49 71 79 20

Pierrefitte

> Yamina Bendahmane
chef de projet
01 49 40 48 80

Saint-Denis

> Eric Grignard
directeur général adjoint
01 49 33 63 19

Stains

> Fereshteh Tabib
chef de projet
01 48 22 76 80

Villetaneuse

> Michelle Devèze
chef de projet
01 49 70 76 00